



KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

UNICONSEIL
Cocody angré, 7^{ème} tranche
Rue L173, Lot N°2849, Ilot N°237
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 94 90

Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations semestrielles**

**(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024
Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.
Cocody, Riviera Golf, boulevard de France, immeuble Orange Village
11 BP 202 Abidjan 11
Ce rapport contient 4 pages hors annexes



KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

UNICONSEIL
Cocody angré, 7^{ème} tranche
Rue L173, Lot N°2849, Ilot N°237
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 94 90

Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.

Siège social : Cocody, Riviera Golf, Boulevard de France, immeuble Orange Village
11 BP 202 Abidjan 11
Capital social en FCFA : 6 026 214 000
Côte d'Ivoire

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations semestrielles établie en application de l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions des articles 849 à 852 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, relatif au tableau d'activités et de résultat consolidé ainsi que du rapport d'activité semestriel, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction générale, à partir de la comptabilité générale servant à la préparation des comptes semestriels tenus selon le référentiel comptable IFRS.

Il nous appartient d'apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations données dans le document joint ;
- vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection que les informations données dans le document joint ont été élaborées conformément à ces procédures ;
- vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection que les informations données dans la partie « Tableau d'activité et de résultats consolidés » du document joint concordent avec la comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité de votre société ;



Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.
*Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations semestrielles
(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE)
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024*



— vérifier la cohérence des informations données dans les parties « Commentaires de la Direction » du document joint avec celles données dans la partie « Tableau d'activité et de résultats consolidés » et avec la compréhension ou la connaissance que nous avons du groupe et de son activité au cours du semestre écoulé.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations figurant dans le document joint ou relatives au tableau d'activités et de résultat consolidé ainsi que du rapport d'activité semestriel.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 15 octobre 2024

KPMG Côte d'Ivoire

UNICONSEIL

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général

Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.
*Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations semestrielles
(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE)
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024*



Annexe

Projet de publication semestrielle au 30 juin 2024